Objet: Taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Le Lycée Auguste-Chevalier de Domfront-en-Poiraie accueille 300 élèves répartis dans les filières générales et dans la filière technologique « Sciences et Technologies de la Santé et du Social ». Fort de son dynamisme, le lycée a ouvert une Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures à la rentrée 2022.

Au titre de la présence d'un baccalauréat technologique, notre établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Votre contribution permettra de mettre à disposition des lycéens des équipements performants et d'offrir une ouverture sur le monde grâce à des animations effectuées par des intervenants extérieurs ancrés dans le monde de l'entreprise. Ces améliorations constantes et découvertes, qui n'auraient pas lieu sans votre aide et soutien, perpétuent l'excellence des résultats obtenus par le lycée Auguste-Chevalier.

Dans le cadre de cette taxe, j'ai donc l'honneur de vous solliciter, ne doutant pas que vous adhérerez à une demande alliant qualité de service public et partenariat avec les entreprises.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Proviseur

Téléphone 02-33-38-51-19

Fax 02.33.38.56.31

Courriel. ce.0610014j@ac-caen.fr

BP 39 7, Place Burgwedel 61700 Domfront-en-Poiraie

Siret: 169 100 143 000 11

UAI: 0610014j

http://chevalier.etab.ac-normandie.fr







Lycée Auguste-Chevalier Domfront-en-Poiraie

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Liberté Égalité Fraternité

Votre entreprise
Nom de la société :
Votre règlement
Dans ce nouveau système, nous percevrons 13 % pour les formations professionnalisantes
L'entreprise
Vos modes de paiement
Solde de la taxe d'apprentissage payé :  Par chèque n° :
A l'ordre de : Agent comptable du Lycée Auguste-Chevalier
A l'adresse suivante : Lycée Auguste-Chevalier 7 Place Burgwedel – BP 39 61700 Domfront-en-Poiraie Par virement :
IBAN : FR76 1007 1610 0000 0010 0562 869 BIC : TRPUFRP1
Merci de mentionner dans le libellé du virement « Taxe d'apprentissage 2023 avec le nom de la société ».
Fait à
Le service comptabilité (cachet de la société)

A réception du paiement, vous recevrez un reçu de notre part.

7 Place Burwedel - 61700 Domfront-en-Poiraie

Tél.: 02 33 38 51 19

Mél. : <u>ce.0610014j@ac-normandie.fr</u> Site web : https://chevalier.etab.ac-caen.fr/

## A qui s'adresse cette information

En priorité au service comptabilité de votre entreprise ou le cas échéant à votre expert-comptable.

<u>Nouvelle réforme</u>: La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », la taxe d'apprentissage demeure plus que jamais une ressource essentielle pour un établissement tel que le nôtre. Si le taux, reste inchangé à 0.68 % de la masse salariale, sa décomposition est à présent la suivante (à partir de 2020) :

- . 87 % pour l'apprentissage, reversé à France Compétences, est destiné à assurer le financement des contrats d'apprentissage sur la base du principe : un jeune + une entreprise = un contrat = un financement
- . 13 % pour le solde (anciennement barème Hors-Quota) est affecté par les entreprises librement et directement (sans intermédiaires) aux établissements de leur choix
- . Contribution supplémentaire à l'apprentissage (C.S.A.), payée par les entreprises de plus de 250 salariés n'ayant pas atteint un seuil minimum d'alternants (5 %).

# Un versement simplifié

En 2021, vous serez appelés à verser la taxe d'apprentissage pour l'année en cours sous sa nouvelle forme, à savoir directement aux établissements. Vous trouverez ainsi le bordereau sur notre site, à nous retourner afin de nous faire part de votre souhait de partenariat.

#### Calendrier du versement des 13 %

#### Du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023

Vos objectifs

Venir en soutien d'une structure locale.

## Projets pour 2023:

Faire bénéficier les élèves d'actions spécifiques liées au monde de l'entreprise.

Financer l'achat de matériel spécifique à la filière ST2S afin de la maintenir au contact de ce que les stagiaires trouvent en entreprise.